

en conséquence statué, que l'ordre pour la libre admission des dits effets sera censé avoir été donné légalement; et tous les officiers ou personnes qui ont participé à donner le dit ordre, y ont obéi, ou l'ont mis à exécution, sont par le présent déclarés et rendus indemnes pour tout ce qu'ils ont fait à cet égard.

XXXII. Et attendu qu'il peut arriver des circonstances où, pour maintenir le crédit public, il peut être nécessaire d'augmenter le revenu avant le temps où le parlement provincial pourrait être assemblé sans inconvénient: qu'il soit en conséquence statué, qu'il sera loisible au gouverneur en conseil, de temps à autre, et chaque fois qu'il sera nécessaire pour mettre le fonds consolidé du revenu en état de faire face aux charges portées contre le dit fonds, d'augmenter les droits de douane imposés par le présent acte, en ajoutant aux dits droits un dixième, ou dix pour cent d'iceux, par tout ordre en conseil qui sera émané et publié dans le *Canada Gazette* pas moins de trois mois avant que le dit ordre prenne son effet, et en la même manière et d'après le même avis, d'ôter et enlever tel droit additionnel; et tel droit additionnel sera payable en conséquence sur tous effets importés dans cette province ou enlevés des magasins d'entrepôt pour être consommés en icelle, tant que le dit ordre en conseil demeurera en force.

Les droits pourront être augmentés en certains cas par un ordre en conseil.

XXXIII. Et qu'il soit statué, que le présent acte pourra être modifié, amendé ou abrogé par tout acte qui pourra être passé dans la présente session du parlement provincial.

Cet acte pourra être amendé, etc., pendant la présente session.

### C E D U L E A .

#### TABLEAU DES DROITS DE DOUANE A L'INTERIEUR.

#### A R T I C L E S .

|                                                               | Droit Ct. |    |    |
|---------------------------------------------------------------|-----------|----|----|
|                                                               | £         | s. | d. |
| SUCRE, raffiné, en pain ou écrasé, ou candi, par quintal..... | 0         | 14 | 0  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| ——, Bâtard ou autres sortes, par quintal.....                 | 0         | 9  | 0  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| MELASSE, par quintal.....                                     | 0         | 3  | 0  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| THE, par livre.....                                           | 0         | 0  | 1  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| CAFÉ, vert, par quintal.....                                  | 0         | 4  | 8  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| ——, Autres sortes par quintal.....                            | 0         | 14 | 0  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| TABAC, manufacturé, par livre.....                            | 0         | 0  | 1  |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |
| ——, Non manufacturé, par livre.....                           | 0         | 0  | 0½ |
| Et de plus pour chaque £100 en valeur.....                    | 12        | 10 | 0  |

TABAC,